

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des réserves
de la gendarmerie nationale

Arrêté du 26 mars 2018 portant admission dans la réserve de la gendarmerie

NOR : INTJ1808403A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment son article R.4211-3 ;

Vu l'avis n° 90874 GEND/DPMGN/SDC/BRCE du 20 novembre 2017 relatif à l'évaluation psychologique des candidats à la réserve opérationnelle,

Arrête:

Article 1^{er}

M. Ludovic, Fabien Heyka est admis, à sa demande, pour compter du 1^{er} janvier 2018, dans la réserve opérationnelle de la région de gendarmerie d'Île-de-France, avec son grade et son ancienneté de grade.

Article 2

Ce lieutenant de réserve est rattaché au corps des officiers de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 mars 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*La générale, commandante et déléguée
des réserves de la gendarmerie nationale,*

A. FOUGERAT